



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



19053800

ide

DEPOSE AU GREFFE LE

08 AVR. 2019

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI

Greffe

N° d'entreprise : **0663 783 371**

Dénomination

(en entier) : **FITNESSFOOD**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société privée à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **rue de l'Ecole Moyenne, 3 à 7972 Beloeil**

Objet de l'acte : Transfert du siège social

Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 11/03/2019.

L'assemblée générale extraordinaire, à l'unanimité, décide de transférer le siège social situé rue de l'Ecole Moyenne, 3 7972 BELOEIL à l'adresse suivante : rue de la Station 42 7334 HAUTRAGE à dater du 11/03/2019.

L'assemblée générale donne procuration à l'ASBL UCM Guichet d'entreprises, numéro d'entreprise 0480.411.504 dont le siège social est situé à 5100 Namur (Wierde), Chaussée de Marche, 637, ainsi qu'à toute personne travaillant pour l'ASBL UCM Guichet d'entreprises afin d'accomplir les actes nécessaires à la publication dans les Annexes du Moniteur belge de la présente décision, en ce compris procéder à la signature des formulaires de publication.

Julien SIMON
Mandataire

Déposé en même temps : PV d'assemblée générale signé avec procuration intégrée

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/04/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).